

Colloque international

Vivre et agir avec la
médecine légale

Perspectives croisées sur
les concepts de *forensic
care* et de citoyenneté
médico-légale

05-06

NOVEMBRE 2024

Maison de la recherche, 4 rue des Irlandais 75005
Paris - Salle Athéna



Organisé par :

Dorothee Delacroix (Université Sorbonne Nouvelle, IHEAL,
CREDA) et Fabien Provost (CNRS, CESAH)

Avec le soutien de :

la Casa de Velázquez, la MSH Paris Nord, l'Université Sorbonne
Nouvelle, l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, le
Centre de recherche et de documentation sur les Amériques et le
Centre d'Études Sud-Asiatiques et Himalayennes

Au cours des vingt dernières années, les disciplines médico-légales ont acquis une place centrale dans la gouvernance des catastrophes humanitaires et des crimes de guerre. À titre professionnel ou bénévole, en Europe, en Asie ou en Amérique du Sud, les médecins légistes et scientifiques médico-légaux interviennent pour participer – entre autres – à des opérations d’identification de corps retrouvés dans des fosses collectives, de restitution de restes humains à des familles, et d’identification de l’âge de personnes migrantes. Le fonctionnement de ces dispositifs médico-légaux repose parfois entièrement sur le travail d’agents de l’État, de membres d’organisations internationales et d’employés de petites entreprises sous-traitantes ; mais dans bon nombre de situations, les populations locales sont directement impliquées dans la planification du travail médico-légal, son organisation et sa mise en oeuvre.

Dans un article paru en 2019 dans la revue *Citizenship Studies*, Amade M’Charek et Sara Casartelli parlaient de « *forensic care* et citoyenneté relationnelle » pour désigner les effets sociaux du secteur médico-légal sur la diversité d’acteurs concernés par la cause des migrants cherchant à traverser la Méditerranée (M’Charek et Casartelli, 2019). À leur suite, d’autres chercheurs ont employé l’expression de « citoyenneté médico-légale (*forensic citizenship*) » afin de se pencher sur les formes d’attachement et de relations à l’oeuvre quand des militants, volontaires d’ONG, policiers, médecins, scientifiques médico-légaux, etc. font circuler les savoirs et méthodes des pratiques médico-légales. Désormais au coeur de nombreux programmes de recherche en sciences humaines et sociales, l’idée de citoyenneté médico-légale invite à explorer les diverses façons dont la médecine et les sciences médico-légales organisent des groupes sociaux « profanes » et constituent un socle où se forment et se sédimentent certains types de revendications collectives. Par exemple, les recherches menées par Robin Reineke (2021) et Arely Cruz-Santiago (Schwartz-Marin et Cruz-Santiago, 2016) à la frontière USA - Mexique mettent en lumière le rôle central joué par les familles des migrants

disparus dans l'élaboration des protocoles d'identification médico-légale. Ces chercheuses démontrent comment, en acquérant des compétences médico-légales pointues et en engageant des collaborations avec les responsables administratifs des régions frontalières, ces familles déploient une citoyenneté active, fondée sur l'appropriation et l'instrumentalisation de savoirs médico-légaux. Autre exemple récent : Karina Horsti, dans son livre *Survival and Witness at Europe's Border: The Afterlives of a Disaster* (2023), s'appuie sur la notion de citoyenneté médico-légale pour explorer comment les rapports de genre et les imaginaires de la condition de réfugié façonnent les revendications des familles de personnes mortes au cours d'une migration vers l'Europe.

Entendue dans le prolongement des travaux de Nikolas Rose (Rose et Novas, 2005) ou Adriana Petryna (2002) autour des « citoyennetés biologiques » ou « biocitoyennetés », l'idée de citoyennetés médico-légale peut aussi nous enjoindre de considérer comment les savoirs médico-légaux, mis en oeuvre à l'échelle de villes ou de régions entières, transforment le rapport à l'État d'une population affectée par une condition biologique particulière et soumise à des examens cliniques. Considérons par exemples les situations où la médecine légale coloniale a servi à justifier les violences infligées aux populations dominées par des exploitants agricoles ou la police, ou encore aux examens corporels conduits à Bhopal ou Tchernobyl, qui visent à évaluer la gravité de dommages corporels imputables à un accident industriel ou à un scandale sanitaire. Parce qu'elle fait écho à des travaux d'anthropologie et de sociologie politique soulignant la profondeur historique et la complexité des liens entre populations et administrations publiques, l'idée de citoyennetés médico-légales mérite d'être envisagée comme une invitation à comparer des cas issus de contextes socio-historiques variés, pour faire apparaître les conditions dans lesquelles un groupe social s'approprié, détourne et mobilise à son avantage les outils des sciences médico-légales.

*

Cette journée d'étude propose de réfléchir aux expertises médico-légales depuis l'incertitude, l'incomplétude et l'ambivalence. Quels rapports critiques engagent des citoyens dans leur relation au médico-légal et depuis quelles perspectives d'action et de discours ? À partir d'une discussion des notions de *forensic citizenship* et *forensic care*, notre objectif est double. Il s'agit de comprendre, d'une part, les représentations et les logiques d'action des profanes au corps médical par le truchement du forensique et, d'autre part, le devenir de ces pratiques et de ces savoirs pour l'acquisition de droits ou de reconnaissance publique.

Nous chercherons à examiner la valeur heuristique et analytique de la notion de « citoyenneté médico-légale » en mobilisant diverses études de cas documentées par des historiens et anthropologues. Comment la notion complète-t-elle ou concurrence-t-elle les notions de « culture médico-légale » (Burnley et Hamlin, 2019) ou de « tournant médico-légal » (Anstett et Dreyfus, 2015 ; Dziuban, pour saisir les spécificités des dispositifs médico-légaux contemporains ? Comment s'articule-t-elle aux comptes-rendus ethnographiques et propositions théoriques des chercheurs du champ français qui enquêtent sur les dispositifs médico-légaux (Clavandier, 2023 ; Delacroix et Noûs, 2020 ; Duterme, 2023 ; de Kerangat, 2023 ; Kobelinsky et Furri, 2024 ; Losonczy et Robin-Azevedo, 2016 ; Melenotte 2021 ; Sorrentino, 2021) ? Quelles pistes analytiques nouvelles permet d'ouvrir l'accent placé sur l'idée de citoyenneté ? Quelles en sont les limites conceptuelles ?

Programme

Mardi 5 novembre

14h00 - Mot d'accueil par Capucine Boidin (VP Recherche, Université Sorbonne Nouvelle)

Introduction par les organisateurs

14h30 – Session 1 - Transformer les statuts et les pratiques

Prendre soin des morts de la violence. Une perspective historique sur le (*forensic*) care dans les exhumations des victimes de la répression franquiste en Espagne (1970–2024)

Zoé de Kerangat (Universidad Nacional de Educación a Distancia)

Au cours des années 70 et 80 en Espagne, de nombreux corps des victimes de la répression franquiste furent exhumés des fosses communes dans lesquelles ils gisaient depuis plusieurs décennies. Ces exhumations furent réalisées par les familles et les proches de manière informelle, c'est-à-dire sans intervention professionnelle. Elles restèrent en grande partie invisibles du grand public. Au contraire, depuis l'an 2000, les exhumations de fosses communes de la Guerre d'Espagne sont professionnelles et médiatisées. À l'occasion de cette nouvelle phase d'exhumations, les images des initiatives précédentes sont remontées à la surface. Du point de vue du 21^{ème} siècle et des exhumations scientifiques, ces photographies peuvent être choquantes : des ossements exhumés empilés les uns sur les autres et posés sur un drap à même le sol, des crânes qui passent de main en main... Ce décalage nous amène à la question du *forensic care*. Une exhumation non-scientifique est-elle *uncareful* ? En quoi consiste l'action de prendre soin des restes humains ? La science médico-légale est aujourd'hui inévitable dans le contexte des exhumations espagnoles et on peut penser que la notion de succès d'une exhumation découle souvent de

la réussite ou non de l'aspect médico-légal de la procédure. Dans cette communication, cependant, je propose d'historiser et de problématiser le rôle de la médecine-légale à travers le concept de (*forensic*) *care* à partir du cas espagnol et de la mise en perspective des différentes manières d'exhumer, dans les années 70 et 80 d'un côté et depuis les années 2000 de l'autre.

Ossements - archives - esprits : le forensique et ses frontières dans le Vietnam post-guerre.

Paul Sorrentino (EHESS, CASE)

Les notions de *forensic citizenship* et de *forensic care* sont des clés pertinentes pour comprendre l'importante mobilisation qui anime la société vietnamienne contemporaine dans la recherche et l'identification des corps de centaines de milliers de soldats disparus. Si une systématisation du recours à l'expertise génétique médico-légale est officiellement à l'oeuvre depuis une dizaine d'années, familles de soldats et collectifs divers n'ont pas attendu les transferts de technologie encouragés par le *forensic turn* pour construire, activer et évaluer un éventail de ressources d'identification et de traitement des morts de guerre. De quelles citoyennetés et de quelles formes de care est-il question lorsque les expertises mobilisées autour des morts de guerre ne relèvent pas strictement du domaine habituellement reconnu comme "médico-légal" ou des circuits - notamment judiciaires - où ces expertises sont habituellement déployées ? A partir d'enquêtes ethnographiques menées auprès de laboratoires d'identification, de médiums chercheurs de tombes, et de militants traqueurs d'archives, il s'agira de s'interroger sur les frontières du forensique.

Discussion proposée par Anne Guillou (CNRS, LESC)

16h15 - Pause

16h45 – Session 2. Faire communauté à travers l'emploi d'outils médico-légaux

Des « autopsies inutiles » ? Les conditions de traitement des corps morts anonymes dans les morgues en Inde

Antoine Briand (Université Paris Nanterre, LESC)

En Inde, environ cent corps morts non identifiés sont retrouvés chaque jour dans les espaces publics urbains, principalement des personnes sans-abris ou marginalisées. À Hyderabad, l'ONG Satya Harishchandra Foundation se consacre à l'identification visuelle de corps anonymes, en comparant leurs photographies avec celles de personnes portées disparues. L'association s'efforce aussi de rendre compte des abus subis par les corps morts non identifiés, souvent laissés à se décomposer pendant des semaines, voire des mois, dans les morgues, ou vendus à des fins anatomiques.

Ce collectif offre une reconnaissance posthume aux corps anonymes, en plaidant pour leur statut de sujets de droits médico-légaux et pour leur accès à des conditions funéraires dignes. À partir d'une enquête ethnographique menée à Delhi et Hyderabad, je montrerai comment le dispositif d'identification de cette ONG confère une forme de citoyenneté *post mortem* marginale aux corps morts non identifiés, réduits à leurs caractéristiques physiques et aux circonstances de leur découverte.

Mourir sans cruauté. La mise en cause médico-légale des souffrances éprouvées par les condamnés exécutés par injection létale aux États-Unis

Nicolas Fischer (CNRS-CESDIP/UVSQ/UCP)

Cette communication reviendra sur les usages et les effets de l'expertise

médico-légale, à l'occasion de procès qui visent à faire interdire les exécutions par injection létale aux États-Unis. Depuis le début des années 2000, les avocats de plusieurs dizaines de condamnés s'appuient en effet sur la proscription des châtements « cruels et inhabituels » par la Constitution fédérale pour attaquer en justice les administrations pénitentiaires de plusieurs États, en affirmant que les produits injectés aux condamnés leur infligeaient des souffrances injustifiables. Pour mettre en évidence leur douleur, ils mobilisent des experts relevant d'autres spécialités que la médecine légale (anesthésiologie, pharmacologie ou anatomo-pathologie), mais dont le témoignage implique largement l'analyse de corps de condamnés exécutés (autopsie) ou mourants (monitoring d'exécutions).

À partir d'une enquête centrée sur l'un de ces procès, tenu à Oklahoma City en février-mars 2022, on reviendra sur la paradoxale citoyenneté médico-légale que ces débats judiciaires confèrent aux condamnés : de leur vivant, ces derniers sont en effet exclus de la commune humanité, voir considérés comme des « monstres ». Parce qu'il est légalement interdit de les faire souffrir, les circonstances de leur mort peuvent toutefois leur octroyer une protection juridique. On reviendra également sur les enquêtes et les registres de preuves qui sont mobilisés à cette fin – et qui supposent un « découpage » du corps du condamné, au propre comme au figuré, pour l'appréhender dans différentes perspectives et à différentes échelles. C'est sous cette forme « éclatée » que les condamnés peuvent tenter d'acquérir une nouvelle légitimité.

17h45 – Discussion proposée par Valérie Souffron (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CETCOPRA)

19h00 – Buffet offert aux participant·e·s sur place

*

Mercredi 6 novembre

09h00 - Session 3 - *Care* et négligence : tensions normatives et trajectoires posthumes

Traiter les fragments humains en situation de catastrophe. La notion de forensic care à l'épreuve

Gaëlle Clavandier (Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Centre Max Weber) - En ligne

Aborder la question de la manipulation, du statut et de la trajectoire de la dépouille, et plus largement des restes humains, n'est pas chose aisée. Dans le sillage du *forensic turn* et d'une sensibilité accrue à leur égard, les difficultés à saisir cet « objet » aux contours flous se sont décuplées faisant que la tension habituellement admise entre deux polarités – réification et sacralisation ; destruction et conservation – s'avère moins opérante et moins définitive. En effet, les dynamiques peuvent se succéder, voire s'inverser dans le temps (dans le cas notamment des dépôts primaires donnant lieu à des exhumations et des réinhumations) et les pratiques, comme la classification des restes humains peut être instable, voire fragile. Dans le même temps, et outre la variété des pratiques observables, de nouvelles normes, tant sociales que juridiques semblent se dessiner à la faveur d'une « revanche » non plus seulement de la chair (Memmi, 2025), mais aussi des os et des fragments. Or, lorsque les situations documentées sont moins soumises à des enjeux politiques que dans le cas des morts de masse en situation de violence, ou celles des morts en contexte migratoires, cette fabrique des normes est très fréquemment le fait d'acteurs professionnels ou institutionnels. Ces acteurs intermédiaires sont alors en mesure, si ce n'est de graver la destinée des restes humains, tout au moins de présider aux gestes qui les concernent et d'orienter leur trajectoire. Dans ce cas, les communautés ou les citoyens, comme le législateur, sont moins acteurs de ces destinées.

À partir de la situation de la manipulation, de l'identification et du devenir des fragments humains issus de catastrophes (ici aérienne), il sera montré combien les situations liminales sont importantes à étudier. *Qu'implique de restituer un « corps » à une famille ? Quelles modalités de relevage appliquer ? Pour quels types de fragments ou d'éléments humains ? Selon quels délais ? À quel coût financier et humain ? Quels conditionnements et quelle traçabilité mettre en œuvre pour chacun de ces éléments ? À propos des éléments humains non identifiés ou non identifiables quelle(s) destinée(s) est acceptable ?* De ces situations pratiques se dégagent la nécessité de la formation de compromis mettant en évidence d'une part, les tensions normatives à l'oeuvre et d'autre part, l'émergence de réponses qui sont jugées légitimes, ou acceptables dans un contexte donné. Or, la trajectoire posthume de ces restes humains correspond à ce qui peut s'observer sur d'autres terrains alors que les acteurs diffèrent et les enjeux également. Restituer de l'identité, de l'humanité, du corps à ce qui ne sont pas précisément des restes tend à orienter, si ce n'est à régir, la destinée des restes humains dans bien des contextes, ce à l'appui du droit et des sensibilités contemporaines.

Forensic care and the politics of neglect

Amade Aouatef M'charek (University of Amsterdam)

Care has become a key concept in the social sciences and the humanities to address the practical work of contributing to the good, that of maintenance (e.g. caring for data or infrastructures), or the work of improving practices (e.g. in health care). By contrast the concept of neglect is underdeveloped. Neglect appears in medical practices where it refers to a disorder due to a brain damage that causes not seeing. In psychology and the law, it refers a chronic situation in which parents or persons do not assume their responsibility. They are in the words of Donna Haraway (2008) not *response-able*. In this paper I contrast care

to neglect as two analytical concepts. Neglect is not the other of care. Its specific provenance can help us to highlights other material semiotic, other polical relations.

Responding to the call of the workshop organizers, in this paper I will develop and contrast the concept of forensic care and that of neglect by analysing cases of migrant death in Tunisia. My prime example is the drama of 18/18 that took place in Zarzis in September 2022, when 17 men, women and children from the southern Tunisian harbour town of Zarzis boarded a boat in the hope of reaching Europe. The families soon lost contact with them. Although the families raised the alarm, the local government did nothing, and no attempt was made to go out and search for their bodies. The question: "where are our children" became louder. The protesters were not only seeking the moral responsibility of the government to bring the dead home, but also demanding that it took responsibility for the socio-economic situation that pushed their children out of the country. In absence of any response, they decided to occupy the port of Zarzis. As if to say, if the movement of our children is stopped, the movements of goods that Europe covets, and which enter the EU so much more easily will also be stopped here.

10h00 - *Discussion proposée par Zoé de Kerangat (Universidad Nacional de Educación a Distancia)*

10h45 - *Pause*

11h15 - *Table-ronde*

12h00 - *Buffet offert aux participant-e-s sur place*

Bibliographie

Anstett, Élisabeth et Dreyfus, Jean-Marc. (2015). *Human Remains and Identification: Mass Violence, Genocide and the 'Forensic Turn'*. Manchester, Manchester University Press.

Burney, Ian et Hamlin, Christopher (dir.). (2019). *Global Forensic Cultures. Making Fact and Justice in the Modern Era*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Clavandier, Gaëlle. (2023). « From technical measures to moral obligations: The management and fate of fragmented human remains following disasters. The case of a plane crash in France in 2015 », *Death Studies*, vol. 47, n° 6 : 655-665.

Delacroix, Dorothée et Noûs, Camille. (2020). « Politiques du doute et régimes de vérité à l'ère de l'os' ADN et adoptions symboliques des corps récupérés dans les charniers au Pérou et en Espagne », *Ethnologie Française*, vol. 50, n° 2 : 327-344.

Duterme, Clara. (2023). « The stories bones tell. Collaboration between forensic teams and victims' relatives in the interpretation and ritual accompaniment of human remains in Guatemala », *Death Studies*, vol. 47, n° 6 : 702-713.

Dziuban, Zuzanna (dir.). (2017). *Mapping the 'Forensic Turn': Engagements with Materialities of Mass Death in Holocaust Studies and Beyond*. Vienna, New Academic Press.

Horsti, Karina. (2023). *Survival and Witness at Europe's Border. The Afterlives of a Disaster*. Ithaca, Cornell University Press

De Kerangat, Zoé. (2023). *Remover cielo y tierra. Las exhumaciones de víctimas del franquismo en los años 70 y 80*. Granada, Comares.

Kobelinsky, Carolina et Furri, Filippo. (2024). *Relier les rives. Sur les traces des morts en Méditerranée*. Paris, La découverte.

Losonczy, Anne-Marie et Robin Azevedo, Valérie (dir.). (2016). *Retour des corps, parcours des âmes. Exhumations et deuils collectifs dans le monde hispanophone*. Paris, Éditions Pétra.

M'Charek, Amade et Casartelli, Sara. (2019). « Identifying dead migrants: forensic care work and relational citizenship », *Citizenship Studies*, vol. 23, n° 7 : 738-757.

Melenotte, Sabrina. (2021). « Des morts qui dérangent : espaces clandestins de la disparition et nécropouvoir au Mexique ». In M. Jaksic et N. Fischer N. (dir.), *Les morts encombrants. Du gouvernement politique des cadavres*. Dossier de *Cultures et Conflits*, n° 121 : 51-72.

Petryna, Adriana. (2002). *Life Exposed: Biological Citizens after Chernobyl*. Princeton, Princeton University Press.

Reineke, Robin C. (2021). « Forensic Citizenship among Families of Missing Migrants along the U.S.-Mexico Border », *Citizenship Studies*, vol. 26, n°1 : 21-37.

Rose, Nikolas et Novas, Carlos. (2005). « Biological citizenship ». In A. Ong et S. J. Collier (dir.), *Global Assemblages: Technology, Politics, and Ethics as Anthropological Problems*, Malden, Oxford et Victoria, Blackwell : 439-463.

Sorrentino, Paul. (2021). « Recherche et identification des soldats vietnamiens disparus. À propos d'expertises officielle et d'expertises citoyennes ». Intervention du 11 décembre 2020 dans le séminaire de l'ANR CORTEM.

Schwartz-Marin, Ernesto, Cruz-Santiago, Arely. (2016). « Pure corpses, dangerous citizens: Transgressing the boundaries between experts and mourners in the search for the disappeared in Mexico », *Social Research: An International Quarterly*, vol. 83, n° 2 : 483-510.

